

VILLE DE NOUMEA

P 5910

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix heures cinquante et une minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
	Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
	M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
	Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
	M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
	Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
	M. Marc ZEISEL	M. Claude CHARLOT
<b>DATE DE CONVOCAION</b>	Mme Pascale SERVENT	Mme Muriel GERMAIN
<b>15.05.2023</b>	M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
	Mme Janine BAJON	Mme Magali MANUOHALALO
	Mme Vaimoé ALBANESE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M. Philippe BLAISE	Mme Laurie HUMUNI
	Mme Naïa WATEOU	Mme Veylma FALAE
	Mme Valérie LAROQUE	M. Emmanuel BERART
	Mme Charlotte THAI AWE	M. Eric MELTESALE
	Mme Stéphanie PAIMAN	Mme Christine LE SAINT
	M. Alexandre MACHFUL	M. Bernard LAVANDIER
	M. Bruno CAPY	Mme Jeanne POELLABAUER
	Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme Françoise SUVE	Mme Laurène CASSAGNE
			Mme Isabelle LAFLEUR	M. Makaokio FIHIPALAI
			M. Nicolas BRIGNONE	Mme Christiane SARIDJAN
Nombre de présents	:	41	Mme Cindy PRALONG	M. Daniel HINSCHBERGER
Nombre de votants	:	53	M. Luc BRUN	M. Joseph BOANEMOA
(12 procurations)			M. Christophe DELESSERT	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL

Monsieur Jean-Pierre DELRIEU été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/590  
relative à la désignation des délégués supplémentaires et suppléants du conseil  
municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 9 JUIN 2023

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code électoral,

VU le décret n° 2020-157 du 25 février 2020 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie en 2019,

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté HC/DCEC/n° 2023-71 du 26 avril 2023 relatif à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle n° IOMA2308397J du 30 mars 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/66 du 26 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Les 80 délégués supplémentaires et 29 suppléants du conseil municipal de la ville de Nouméa en vue de l'élection des sénateurs ont été désignés le vendredi 9 juin 2023, sans débat, au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les résultats du scrutin et le déroulement des opérations électorales, tels qu'arrêtés par les membres du bureau électoral, sont détaillés dans le procès-verbal et ses annexes ci-joints.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours contre le présent acte est de trois jours à compter de la publication du tableau des électeurs sénatoriaux établi par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 9 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,

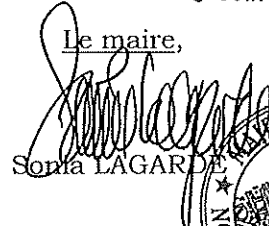


Jean-Pierre DELRIEU

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF (DON'T TPS)	-	2
SGL	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Le maire,



Sonia LAGARDE



Mis en ligne le :

12 JUIN 2023